ID : 064-216404228-20231218-DEL\_23\_12\_18\_17-DE



### Direction Générale des Services

## Conseil municipal du 18 décembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33 Nombre de présent-e-s : 29 Nombre de votant-e-s : 33

#### Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,

Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,

M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

#### Etaient représentées :

- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

# 17 - <u>CONVENTION DE REFACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLA BOURDEU : EPA JELIOTE / VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE</u>

Depuis l'ouverture de l'Espace Jéliote en 2002, sa chaufferie fournit les fluides (gaz, électricité) et la maintenance liée à ces installations à la Villa Bourdeu.

Jusqu'en 2022, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais devenue, en 2017, celle du Haut-Béarn payait l'intégralité des fluides de l'Espace Jéliote et de la Villa Bourdeu. Elle procédait ensuite à une refacturation à la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

A compter du 9 décembre 2020, la CCHB a transféré la gestion de l'Espace Jéliote à l'Établissement Public Administratif Espace Jéliote.

Progressivement, les contrats de fluides et maintenance changent de destinataires et sont souscrits au nom de l'EPA Espace Jéliote.



Dans ce contexte, depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, l'EPA Espace Jéliote paye les factures d'électricité liées à la chaufferie. Il convient donc de régulariser, à compter de cette date, par convention, la situation entre l'EPA Espace Jéliote et la Ville d'Oloron Sainte-Marie quant à la refacturation de l'électricité.

Ainsi, à la fin de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, l'EPA Espace Jéliote refacturera à la ville d'Oloron Sainte-Marie uniquement la part relative aux consommations d'électricité de la Villa Bourdeu.

Pour cela, les montants des consommations électriques de la Villa Bourdeu seront quantifiés avec les index relevés sur les différents compteurs (électriques et énergétiques) et retranchés de la consommation générale.

Pour le gaz, le contrat CCHB court jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025. A compter de cette date, l'EPA Espace Jéliote souscrira un contrat gaz à son nom et refacturera à la Ville d'Oloron Sainte-Marie uniquement la part relative aux consommations de la Villa Bourdeu.

La part de la Villa Bourdeu, pour la maintenance sera impactée au prorata de la consommation gaz définie annuellement.

Vu le projet de convention ci-annexé,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ci-annexée.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2023. Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 2012 2025

Bernard UTHURRY

Le Maire,